

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St., / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1/Noyau 0A1
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Informatics Professional Services - EL
Division/Services professionnels en informatique -
division EL
4C2, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet INFORMATICS PROFESSIONAL SERVICES	
Solicitation No. - N° de l'invitation 24062-130039/A	Amendment No. - N° modif. 006
Client Reference No. - N° de référence du client 24062-130039	Date 2013-05-14
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$EL-619-25971	
File No. - N° de dossier 619el.24062-130039	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-05-21	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Perkins, Deborah	Buyer Id - Id de l'acheteur 619el
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-8656 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

24062-130039/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

24062-130039

Amd. No. - N° de la modif.

006

File No. - N° du dossier

619e124062-130039

Buyer ID - Id de l'acheteur

619e1

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

La présente modification 6 de la demande de proposition 24062-130039/A a pour but de changer la date de clôture des soumissions et de répondre aux questions ci-dessous.

Supprimer la date de clôture des soumissions suivante :

À 14 h Le (2013-05-17) Fuseau horaire : Heure normale de l'Est (HAE)

Remplacer par la date qui suit :

Le 21mai 2013, à 14 h (heure avancée de l'Est [HAE]).

La modification n°1 apportée à la demande de propositions24062-130039/A vise les questions et les réponses ci-dessous.

Cet amendement est émis afin de communiquer aux fournisseurs des nouvelles grilles d'évaluation. Il est à noter que cet amendement n'influence aucunement la présentation des propositions des fournisseurs étant donné qu'il fournit simplement de nouvelles grilles, incorporant les modifications qui ont été faites dans les modifications précédentes et qui en fait adressent et réduisent le nombre de mois dans certains critères cotés (60 mois à 12 mois). Ainsi toutes les ressources initiales offertes par les fournisseurs ne sont pas affectées, mais en fait ouvre la compétition et la rend plus facile pour les fournisseurs d'acquérir les ressources dans les nouveaux délais requis.

Nous tenons également à souligner que les questions soumises après 10 jours avant la clôture des soumissions pourraient ne pas recevoir de réponses.

Question 1

Étant donné que plus de la moitié de l'équipe doit être bilingue, y compris le gestionnaire de projet, nous demandons de supprimer l'obligation, pour le directeur de projet, d'être bilingue, car il y en a peu qui le sont. Cela permettra d'élargir le bassin de candidats offert au SCT.

Réponse 1

La demande est refusée. Le directeur de projet doit être bilingue.

Question 2

Compte tenu de la complexité de ce besoin, et du niveau d'effort requis pour présenter une proposition de qualité au Conseil du Trésor du Canada, est-ce que la date de clôture de la DP pourrait être repoussée de deux semaines?

Réponse 2

Voir ci-haut.

Question 3

PARTIE 5 Attestations, page 21,

5.6 Attestation linguistique

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que, si un contrat lui est attribué à la suite de la présente demande de soumissions, chaque personne proposée dans sa soumission devra :

pouvoir s'exprimer couramment en anglais. La personne proposée doit être en mesure de communiquer en anglais tant à l'oral qu'à l'écrit, sans aide, et en faisant peu d'erreurs;

La personne proposée doit être en mesure de communiquer en français et en anglais, sans aide, et en faisant peu d'erreurs.

Est-ce que le SCT pourrait confirmer qu'il n'est pas nécessaire que chaque personne proposée puisse s'exprimer couramment dans les deux langues officielles, car ce ne sont pas toutes les catégories qui exigent des personnes bilingues et, par conséquent, cela ne devrait pas faire partie des attestations?

Réponse 3

La Section 5.0 – Personnel requis, à l'annexe A, Énoncé des travaux, précise clairement les compétences linguistiques de chaque catégorie de ressource.

Question 4

Question 15 de la modification 1 – Les critères C2 et C3 valent maintenant 10 points pour le gestionnaire de projet de niveau 2 et le gestionnaire de projet de niveau 3.

Est-ce que le SCT pourrait confirmer ce qui suit :

- pour le gestionnaire de projet de niveau 3, le nombre maximal de points techniques est 40 (note de passage : 28)
- pour le gestionnaire de projet de niveau 2, le nombre maximal de points techniques est 30 (note de passage : 21)

Réponse 4

Voir les grilles de ressources modifiées.

Question 5

Est-ce que le SCT pourrait confirmer que les soumissionnaires peuvent utiliser la méthode suivante au lieu de la pagination :

Tous les projets qui font état de l'expérience relativement aux exigences obligatoires et cotées sont décrits en détail dans le curriculum vitæ du consultant fourni à l'appendice A. Les projets décrits dans le curriculum vitæ sont énumérés par ordre descendant et ils sont identifiés par numéro de projet (p. ex., Projet 20). L'expertise connexe à chaque critère obligatoire ou coté est indiquée dans la description du projet à l'aide du numéro du critère au début de la description de l'expérience (p. ex {M1, R2}). Veuillez consulter les projets indiqués dans le curriculum vitæ pour vérifier chaque critère.

Réponse 5

Cette question est abordée dans la modification n° 3.

Question 6

Référence : Question/Réponse 1 de la modification n° 2 à la demande de propositions 24062-130039/A

La partie de la réponse concernant le directeur de projet de niveau 3 n'est pas très claire. Pour essayer de la clarifier, et étant donné le niveau d'études requis pour obtenir une maîtrise en gestion de projet, si un diplôme autre qu'une maîtrise en gestion de projet pouvait répondre à C1, le Canada modifiera-t-il le critère C2 de la façon suivante :

C2. Le soumissionnaire devrait démontrer que chaque directeur de projet de niveau 3 proposé détient :

une attestation valide en tant que gestionnaire professionnel de projet (PMP) émise le Project Management Institute (PMI) **-ou-** une maîtrise en gestion de projet (remarque : les maîtrises peuvent ne pas satisfaire le critère C1).

Réponse 6

Le critère C2 demeure inchangé, car il demande à la fois un diplôme d'études (C1) et un certificat en PMP (C2).

Question 7

Critère O2 à la page 74, 1.5, Coordonnateur de projet – niveau 3 – La ressource doit avoir soixante (60) mois d'expérience démontrée, acquise au cours des quatre-vingt-seize (96) derniers mois, de l'établissement et de la modification de documents au moyen de Microsoft Office 2003, ou 2007 ou 2010, et de Microsoft Project Professional 2003, ou 2007, ou 2010.

La version Standard Microsoft Project est-elle acceptable?

Réponse 7

Oui, la version Standard Microsoft Project est acceptable.

Question 8

Appendice 4 de l'annexe A, Entente de non-divulgence, (page 60 de 94)

Veuillez confirmer que l'entente de non-divulgence a été incluse dans la demande de soumissions initiale à titre d'information; qu'il n'est pas nécessaire qu'elle soit signée par les ressources et fournie avec la proposition du soumissionnaire; et qu'elle devra être signée et fournie pour chaque ressource du soumissionnaire retenu avant l'attribution du contrat ou la mise en œuvre d'une AT.

Réponse 8

C'est exact que l'entente de non-divulgence doit être signée à l'étape de l'AT.

Question 9

Critère coté – Évaluation des ressources, Expert-conseil en RPO, C2 – Les stratégies de refonte de la transformation des activités font référence à l'article dans Wikipedia, qui mentionne que cette discipline remonte au début des années 1990. Cependant, selon une critique dans le même article, la RPO n'est qu'une expression courante à la mode, citant par exemple la restructuration de la fabrication des automobiles par Henry Ford, en 1908. Un autre exemple de l'existence de la RPO avant le début des années 1990 est celui de Josiah Wedgwood (poterie Wedgwood), qui a mis au point un certain nombre d'innovations industrielles et organisationnelles dans les années 1760, lesquelles ont révolutionné la production de poterie à grande échelle. Bref, on peut soutenir que la RPO n'est pas une innovation des années 1990. Étant donné que les articles dans Wikipedia doivent être autorisés avant d'être affichés, et que l'information qu'ils contiennent est basée exclusivement sur la recherche et le point de vue de l'auteur, et vu que des critiques dans l'article même donné en référence affirment que la RPO existait avant le début des années 1990, on demande que les projets réalisés avant le début des années 1990 puissent être utilisés pour appuyer l'expérience des ressources concernant la définition des stratégies de transformation des activités.

Réponse 9

Les critères ne se réfèrent pas à des dates basées sur des années, mais se réfèrent aux points alloués selon le nombre de mois que la ressource a consacré à chaque projet.

Question 10

Pouvez-vous confirmer qu'à partir de cette réponse, le nombre maximum de points pouvant être obtenus pour le directeur de projet de niveau 3 est 65, et que la nouvelle note de passage est 45? En outre, veuillez noter que cela a une incidence sur l'ensemble des critères d'évaluation (page 67 de 94), pour ce qui est du #1. Pouvez-vous confirmer que le soumissionnaire ou l'entrepreneur doit obtenir une note de passage de 70 %, ce qui équivaut à 399 points sur un maximum de 570 points pour l'ensemble des critères cotés portant sur l'évaluation des ressources?

Réponse 10

Voir les grilles de ressources modifiées.

Questions 11

Page 61 et page 62 du document DP (demande de propositions) les tableaux d'évaluation financière sont fournis. En examinant ces tables il est à noter que le niveau de catégorie des ressources change (L2, L3 ou vice versa) pour 4 des rôles entre la période de contrat initiale et les périodes d'option. Ce n'est pas aligné avec le EDT ou les estimés de ressources fournis. Pouvez-vous s'il vous plaît confirmer que les niveaux de catégorie fournis dans la « période de contrat initiale » doivent également s'appliquer aux périodes d'option ?

Réponse 11

Les tableaux d'évaluation financière sont révisés afin de refléter les niveaux des ressources tels que décrits dans les grilles de ressource attachées.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.

Critères d'évaluation des ressources

1.0 Exigences obligatoires :

1.1 Expert-conseil en transformation des processus opérationnels – Niveau II

Le soumissionnaire / L'entrepreneur doit démontrer que l'expert-conseil en transformation des processus opérationnels – Niveau 2 proposé possède l'expérience minimale suivante :

N°	Exigence obligatoire	Réponse du soumissionnaire		
		Expérience confirmée (renseignements à fournir par le soumissionnaire)	Inscrire le numéro de page du curriculum vitæ	Satisfait / Ne satisfait pas à l'exigence
M1	La ressource proposée doit posséder au moins soixante (60) mois d'expérience confirmée de la réorganisation des processus opérationnels acquise au cours des quatre-vingt-seize (96) derniers mois.			
M2	La ressource proposée doit posséder au moins soixante (60) mois d'expérience confirmée de l'élaboration de modèles de processus au moyen de la notation Business Process Modeling Notation (BPMN)* ou de la notation Unified Modeling Language (UML)** acquise au cours des quatre-vingt-dix (90) derniers mois. *Une référence concernant la notation BPMN se trouve à l'adresse http://www.bpmn.org/ (anglais seulement). **Une référence concernant la notation UML se trouve à l'adresse http://www.uml.org/ (anglais seulement).			

1.2 Analyste des systèmes de gestion – Niveau III

Le soumissionnaire / L'entrepreneur doit démontrer que l'analyste des systèmes de gestion – Niveau 3 proposé possède l'expérience minimale suivante :

N°	Exigence obligatoire	Réponse du soumissionnaire		
		Expérience confirmée (renseignements à fournir par le soumissionnaire)	Inscrire le numéro de page du curriculum vitæ	Satisfait / Ne satisfait pas à l'exigence
M1	La ressource proposée doit posséder au moins cent vingt (120) mois d'expérience confirmée de la rédaction de documents sur les exigences opérationnelles et de l'élaboration d'analyses de rentabilisation.			
M2	La ressource proposée doit posséder au moins soixante (60) mois d'expérience confirmée acquise au cours des quatre-vingt-seize (96) derniers mois relativement à l'exécution des tâches suivantes : <ol style="list-style-type: none"> 1. Évaluation des procédures et des méthodes opérationnelles existantes 2. Repérage et documentation de l'un des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Contenu de base de données • Sous-systèmes d'applications 			
M3	La ressource proposée doit posséder au moins soixante (60) mois d'expérience confirmée acquise au cours des quatre-vingt-seize (96) derniers mois relativement à l'élaboration de documents de présentation à l'aide d'un logiciel MS Office (p. ex. Word ou Powerpoint) afin de permettre la communication efficace des exigences opérationnelles aux clients et à la haute direction.			Renvoi à la proposition

1.3 Rédacteur technique – Niveau II

Le soumissionnaire / L'entrepreneur doit démontrer que le rédacteur technique – Niveau 2 proposé possède l'expérience minimale suivante :

N°	Exigence obligatoire	Réponse du soumissionnaire		
		Expérience confirmée (renseignements à fournir par le soumissionnaire)	Inscrire le numéro de page du curriculum vitæ	Satisfait / Ne satisfait pas à l'exigence
M1	<p>La ressource proposée doit posséder au moins vingt-quatre (24) mois d'expérience confirmée acquise au cours des soixante (60) derniers mois relativement à l'exécution de l'une des tâches suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Établissement de textes d'aide* au moyen de la suite Microsoft Office 2003, 2007 ou 2010 2) Établissement de guides de l'utilisateur** au moyen de la suite Microsoft Office 2003, 2007 ou 2010 3) Établissement de documents techniques*** au moyen de la suite Microsoft Office 2003, 2007 ou 2010 4) Établissement du contenu de pages Web**** au moyen de la suite Microsoft Office 2003, 2007 ou 2010 			

1.4 Chef de projet – Niveau III

Le soumissionnaire / L'entrepreneur doit démontrer que le chef de projet – Niveau 3 proposé possède l'expérience minimale suivante :

N°	Exigence obligatoire	Réponse du soumissionnaire		
		Expérience confirmée (renseignements à fournir par le soumissionnaire)	Inscrire le numéro de page du curriculum vitæ	Satisfait / Ne satisfait pas à l'exigence
M1	La ressource proposée doit posséder un minimum de cent vingt (120) mois d'expérience confirmée de la gestion simultanée d'au moins trois (3) projets de grande envergure dans le secteur de la gestion de l'information (GI) et de la technologie de l'information (TI).			
M2	La ressource proposée doit posséder un minimum de cent vingt (120) mois d'expérience confirmée de la gestion d'au moins deux (2) gestionnaires de projet, chacun étant responsable d'un élément du projet et de l'équipe associée composée d'au moins cinq membres.			

1.5 Coordonnateur de projet – Niveau III

Le soumissionnaire / L'entrepreneur doit démontrer que le coordonnateur de projet – Niveau 3 proposé possède l'expérience minimale suivante :

N°	Exigence obligatoire	Réponse du soumissionnaire		
		Expérience confirmée (renseignements à fournir par le soumissionnaire)	Inscrire le numéro de page du curriculum vitæ	Satisfait / Ne satisfait pas à l'exigence
M1	<p>La ressource proposée doit posséder au moins cent vingt (120) mois d'expérience confirmée à l'exécution de tâches liées à la coordination de projet pour venir en aide aux gestionnaires de projet et aux utilisateurs techniques et finaux dans un bureau de réalisation de projet*.</p> <p>*Bureau de réalisation de projet : se rapporte à la prestation du volet de la GI-TI de diverses initiatives des secteurs du SCT qui sont définies en tant que projets (un projet lié à la GI-TI est un projet comportant un volet de la TI qui est essentiel à la réalisation des résultats opérationnels escomptés). Consulter les sections 1.0, 2.0, 3.0 et 4.0 de l'énoncé des travaux.</p>			
M2	<p>La ressource proposée doit posséder au moins soixante (60) mois d'expérience confirmée acquise au cours des quatre-vingt-seize (96) derniers mois relativement à l'élaboration et à la révision de documents au moyen de la suite Microsoft Office 2003, 2007 ou 2010 et du logiciel Microsoft Project Professional 2003, 2007 ou 2010.</p>			

1.6 Gestionnaire de projet – Niveau II

Le soumissionnaire / L'entrepreneur doit démontrer que le gestionnaire de projet – Niveau 2 proposé possède l'expérience minimale suivante :

N°	Exigence obligatoire	Réponse du soumissionnaire		
		Expérience confirmée (renseignements à fournir par le soumissionnaire)	Inscrire le numéro de page du curriculum vitæ	Satisfait / Ne satisfait pas à l'exigence
M1	La ressource proposée doit posséder au moins soixante (60) mois d'expérience confirmée acquise au cours des quatre-vingt-seize (96) derniers mois en tant que gestionnaire de projet assumant des tâches de gestion de projet énoncées à l'annexe A de l'Énoncé des travaux se rapportant au gestionnaire de projet – Niveau II, dans le domaine de la gestion de l'information (GI) et de la technologie de l'information (TI). Elle doit démontrer qu'elle possède de l'expérience relativement à l'exécution d'au moins six (6) des neuf (9) tâches décrites ci-dessus.			

1.7 Gestionnaire de projet – Niveau III

Le soumissionnaire / L'entrepreneur doit démontrer que le gestionnaire de projet – Niveau 3 proposé possède l'expérience minimale suivante :

N°	Exigence obligatoire	Réponse du soumissionnaire		
		Expérience confirmée (renseignements à fournir par le soumissionnaire)	Inscrire le numéro de page du curriculum vitæ	Satisfait / Ne satisfait pas à l'exigence
M1	La ressource proposée doit posséder au moins quatre-vingt-seize (96) mois d'expérience confirmée acquise au cours des cent quarante-quatre (144) derniers mois en tant que gestionnaire de projet assumant des tâches de gestion de projet énoncées à l'annexe A de l'Énoncé des travaux s'appliquant au gestionnaire de projet – Niveau III, dans le domaine de la gestion de l'information (GI) et de la technologie de l'information (TI). Elle doit démontrer qu'elle possède de l'expérience relativement à l'exécution d'au moins six (6) des neuf (9) tâches décrites ci-dessus.			
M2	La ressource proposée doit posséder un minimum de quatre-vingt-seize (96) mois d'expérience confirmée de la gestion d'au moins cinq (5) membres de l'équipe de projet, chacun étant responsable d'une différente activité du projet.			

2.0 Critères d'évaluation obligatoires

N°	Exigence obligatoire	Réponse du soumissionnaire		
		Expérience confirmée (renseignements à fournir par le soumissionnaire)	Inscrire le numéro de page du curriculum vitæ	Satisfait / Ne satisfait pas à l'exigence
M1	<p>Le soumissionnaire doit prouver qu'il a fourni des services de portée semblable à ceux décrits à l'annexe A de l'Énoncé des travaux en présentant deux (2) projets ministériels de référence liés à la mise à disposition de ressources de services professionnels de GI-TI pour l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes d'applications clients.</p> <p>Pour chaque projet ministériel de référence, le marché du soumissionnaire doit avoir :</p> <p>a) concerné un marché unique avec un seul client (ayant pu comprendre plusieurs autorisations de tâches ou AT en vertu d'un seul marché);</p> <p>b) représenté une valeur totale minimale de 1 000 000 \$ (CAN)*;</p> <p>c) duré au moins six mois;</p> <p>d) pris fin au cours des cinq dernières années ou doit être en cours depuis au moins six mois (à la date de clôture de la demande de propositions);</p> <p>e) nécessité l'affectation de ressources appartenant à au moins quatre catégories (ou catégories équivalentes) énoncées dans le présent Énoncé des travaux ayant fourni des services professionnels dans un environnement de développement des applications ou de soutien aux applications.</p> <p>Les soumissionnaires doivent au moins inclure pour chaque projet soumis :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. une description du projet 2. le nom de l'organisation cliente 3. les dates de début et de fin du marché (mm-aaaa à mm-aaaa) 4. la valeur du marché (valeur du marché attribué) 5. le nombre de ressources autorisées dans le cadre du marché et leurs catégories, ainsi que la description des activités et du rôle exercés par chaque ressource 6. une personne-ressource chez le client (nom, titre, courriel) 			

	*La valeur comprend le coût initial du marché ainsi que toute modification ultérieure, y compris l'ensemble des autorisations de tâches produites et les taxes.			
M2	Le soumissionnaire doit fournir un plan détaillé des ressources humaines (RH) démontrant comment il pourra répondre efficacement à la nature « sur demande » du travail. Ce plan doit comporter une stratégie d'atténuation qui démontre l'approche et les mesures que le soumissionnaire adoptera afin d'être en mesure de proposer des ressources entièrement qualifiées dans les dix jours suivant la réception d'une AT. La stratégie d'atténuation doit comprendre les processus ministériels actuels ainsi que les mesures précises que propose de mettre en œuvre le soumissionnaire pour gérer le marché.			

3.0 Critères d'évaluation à cote numérique

3.1 Expert-conseil en transformation des processus opérationnels – Niveau II

Le soumissionnaire / L'entrepreneur doit démontrer que l'expert-conseil en transformation des processus opérationnels – Niveau 2 proposé possède l'expérience minimale suivante :

N°	Description du critère technique coté	Nombre de points maximum	Réponse du soumissionnaire	
			Expérience confirmée (renseignements à fournir par le soumissionnaire)	Inscrire le numéro de page du curriculum vitæ
R1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que l'expert-conseil en transformation des processus opérationnels – Niveau II proposé est diplômé d'un établissement d'enseignement postsecondaire canadien reconnu.</p> <p>*Les titres de compétence étrangers doivent être vérifiés par un organisme d'évaluation des titres de compétences officiels, un établissement d'enseignement ou un organisme de réglementation canadien.</p> <p>La copie du diplôme doit être fournie avec la soumission. Dans le cas contraire, les points ne seront pas attribués.</p>	20 points		
R2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que l'expert-conseil en transformation des processus opérationnels – Niveau II proposé possède de l'expérience relativement à la détermination de stratégies afférentes à la réorganisation des processus opérationnels*.</p> <p>*Pour consulter des références sur les stratégies afférentes à la réorganisation des processus opérationnels, visitez le http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9ing%C3%A9nagerie_de_s_processus_d%27affaires.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir jusqu'à quatre (4)</p>	<p>20 points</p> <p>Jusqu'à 5 points par projet conformément aux échelles ci-dessous.</p> <p>5 points : plus de 12 mois d'expérience confirmée</p> <p>4 points : entre 10 et 12 mois d'expérience confirmée</p> <p>3 points : entre 7 et 9 mois d'expérience confirmée</p> <p>2 points : entre 4 et 6 mois d'expérience confirmée</p>		

	résumés de projet écrits	0 point : 3 mois ou moins d'expérience		
	Points techniques maximum	40		
	Note de passage minimale (70 %)	28		
	Note technique du soumissionnaire	/40		

3.2 Analyste des systèmes de gestion – Niveau III

Le soumissionnaire / L'entrepreneur doit démontrer que l'analyste des systèmes de gestion – Niveau 3 proposé possède l'expérience minimale suivante :

N°	Description du critère technique coté	Nombre de points maximum	Réponse du soumissionnaire	
			Expérience confirmée (renseignements à fournir par le soumissionnaire)	Inscrire le numéro de page du curriculum vitæ
R1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que chaque analyste des systèmes de gestion – Niveau III proposé possède au moins une (1) certification parmi les certifications en analyse opérationnelle suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • IIBA (International Institute of Business Analysis) • CBAP (Certified Business Analysis Professional) <p>La copie de la certification doit être fournie avec la soumission. Dans le cas contraire, les points ne seront pas attribués.</p>	<p>20 points</p> <p>La copie d'une certification IIBA ou CBAP doit être fournie</p> <p>OU</p> <p>La copie d'une certification ou d'une validation émanant d'un établissement confirmant que des cours de formation officiels dans le domaine de l'analyse des systèmes de gestion ont été suivis doit être fournie :</p> <p>15 points : plus de 30 heures de cours</p> <p>10 points : de 16 à 29 heures de cours</p> <p>5 points : 15 heures de cours ou moins</p> <p>0 point : aucune heure de cours confirmée</p>		
R2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que chaque analyste des systèmes de gestion – Niveau II proposé possède de l'expérience relativement à l'utilisation de l'un des systèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cas d'utilisation du langage UML (Unified Modeling Language) ou • BPMN aux fins de détermination des exigences, de conception fonctionnelle, d'essais et de traçabilité. <p>Le soumissionnaire doit</p>	<p>25 points</p> <p>Jusqu'à 5 points par projet conformément aux échelles ci-dessous.</p> <p>5 points : plus de 12 mois d'expérience confirmée</p> <p>4 points : entre 10 et 12 mois d'expérience confirmée</p> <p>3 points : entre 7 et 9 mois d'expérience</p>		

	fournir jusqu'à cinq (5) résumés de projet écrits	confirmée 2 points : entre 4 et 6 mois d'expérience confirmée 0 point : 3 mois ou moins d'expérience		
R3	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que chaque analyste des systèmes de gestion – Niveau II proposé possède de l'expérience relativement à la détermination et à la documentation des interfaces entre les opérations manuelles et automatisées dans les sous-systèmes d'applications, avec les systèmes de l'extérieur et entre les nouveaux systèmes et les systèmes en place.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir jusqu'à cinq (5) projets écrits.</p> <p>La durée doit être d'au moins six (6) mois.</p>	<p>25 points</p> <p>Jusqu'à 5 points par projet conformément aux échelles ci-dessous.</p> <p>5 points : plus de 12 mois d'expérience confirmée</p> <p>4 points : entre 10 et 12 mois d'expérience confirmée</p> <p>3 points : entre 7 et 9 mois d'expérience confirmée</p> <p>2 points : entre 4 et 6 mois d'expérience confirmée</p> <p>0 point : 3 mois ou moins d'expérience</p>		
R4	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que chaque analyste des systèmes de gestion – Niveau II proposé possède de l'expérience relativement à la conduite d'analyse des exigences.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir jusqu'à cinq (5) résumés de projet écrits.</p>	<p>25 points</p> <p>Jusqu'à 5 points par projet conformément aux échelles ci-dessous.</p> <p>5 points : plus de 12 mois d'expérience confirmée</p> <p>4 points : entre 10 et 12 mois d'expérience confirmée</p> <p>3 points : entre 7 et 9 mois d'expérience confirmée</p> <p>2 points : entre 4 et 6 mois d'expérience confirmée</p> <p>0 point : 3 mois ou moins d'expérience</p>		

Points techniques maximum	95		
Note de passage minimale (70 %)	66.5		
Note technique du soumissionnaire	/95		

3.3 Rédacteur technique – Niveau II

Le soumissionnaire / L'entrepreneur doit démontrer que le rédacteur technique – Niveau 2 proposé possède l'expérience minimale suivante :

N°	Description du critère technique coté	Nombre de points maximum	Réponse du soumissionnaire	
			Expérience confirmée (renseignements à fournir par le soumissionnaire)	Inscrire le numéro de page du curriculum vitæ
R1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que le rédacteur technique – Niveau II proposé possède de l'expérience relativement à la production et à la présentation de matériel audiovisuel dans un langage clair.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir jusqu'à quatre (4) résumés de projet écrits.</p>	<p>20 points</p> <p>Jusqu'à 5 points par projet conformément aux échelles ci-dessous.</p> <p>5 points : plus de 12 mois d'expérience confirmée</p> <p>4 points : entre 10 et 12 mois d'expérience confirmée</p> <p>3 points : entre 7 et 9 mois d'expérience confirmée</p> <p>2 points : entre 4 et 6 mois d'expérience confirmée</p> <p>0 point : 3 mois ou moins d'expérience</p>		
R2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que le rédacteur technique – Niveau II proposé possède une expérience de l'analyse et de la résolution de problèmes ainsi que du dépannage (examen de la documentation du point de vue de l'utilisateur et assurance que cette dernière répond à toute question ou préoccupation).</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir jusqu'à quatre (4) résumés de projet écrits.</p>	<p>20 points</p> <p>Jusqu'à 5 points par projet conformément aux échelles ci-dessous.</p> <p>5 points : plus de 12 mois d'expérience confirmée</p> <p>4 points : entre 10 et 12 mois d'expérience confirmée</p> <p>3 points : entre 7 et 9 mois d'expérience confirmée</p> <p>2 points : entre 4 et 6 mois d'expérience confirmée</p> <p>0 point : 3 mois ou moins d'expérience</p>		

R3	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que le rédacteur technique – Niveau II proposé possède un diplôme ou un certificat d'un établissement d'enseignement postsecondaire canadien reconnu* en rédaction technique, en anglais ou en journalisme.</p> <p>*Les titres de compétence étrangers doivent être vérifiés par un organisme d'évaluation des titres de compétences officiels, un établissement d'enseignement ou un organisme de réglementation canadien.</p> <p>La copie du certificat doit être fournie avec la soumission. Dans le cas contraire, les points ne seront pas attribués.</p>	20 points		
Points techniques maximum		60		
Note de passage minimale (70 %)		42		
Note technique du soumissionnaire		/60		

3.4 Chef de projet – Niveau III

Le soumissionnaire / L'entrepreneur doit démontrer que le chef de projet – Niveau 3 proposé possède l'expérience minimale suivante :

N°	Description du critère technique coté	Nombre de points maximum	Réponse du soumissionnaire	
			Expérience confirmée (renseignements à fournir par le soumissionnaire)	Inscrire le numéro de page du curriculum vitæ
R1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que le chef de projet – Niveau III proposé est diplômé d'un établissement d'enseignement postsecondaire canadien reconnu*.</p> <p>*Les titres de compétence étrangers doivent être vérifiés par un organisme d'évaluation des titres de compétences officiels, un établissement d'enseignement ou un organisme de réglementation canadien.</p> <p>La copie de la certification doit être fournie avec la soumission. Dans le cas contraire, les points ne seront pas attribués.</p>	20 points		
R2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que chaque chef de projet – Niveau III proposé détient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une certification valide de spécialiste en gestion de projet (PMP) du Project Management Institute (PMI) <p>La copie de la certification doit être fournie avec la soumission. Dans le cas contraire, les points ne seront pas attribués.</p>	20 points		
R3	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que le chef de projet – niveau III proposé possède de l'expérience en communication, au minimum à l'oral (p. ex. lors de téléconférences, de vidéoconférences ou de réunions sur place), ainsi qu'en rédaction de notes de service à l'intention de cadres supérieurs de ministères du gouvernement fédéral,</p>	<p>25 points</p> <p>Jusqu'à 5 points par projet conformément aux échelles ci-dessous.</p> <p>5 points : plus de 12 mois d'expérience confirmée</p> <p>4 points : entre 10 et 12 mois d'expérience</p>		

	<p>comme un directeur principal, un sous-ministre adjoint (SMA) et un dirigeant principal de l'information (DPI).</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir jusqu'à cinq (5) résumés de projet écrits.</p>	<p>confirmée</p> <p>3 points : entre 7 et 9 mois d'expérience confirmée</p> <p>2 points : entre 4 et 6 mois d'expérience confirmée</p> <p>0 point : 3 mois ou moins d'expérience</p>		
Points techniques maximum		65		
Note de passage minimale (70 %)		45.5		
Note technique du soumissionnaire		/65		

3.5 Coordonnateur de projet – Niveau III

Le soumissionnaire / L'entrepreneur doit démontrer que le coordonnateur de projet – Niveau 3 proposé possède l'expérience minimale suivante :

N°	Description du critère technique coté	Nombre de points maximum	Réponse du soumissionnaire	
			Expérience confirmée (renseignements à fournir par le soumissionnaire)	Inscrire le numéro de page du curriculum vitæ
R1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que le coordonnateur de projet – Niveau III proposé possède de l'expérience dans l'ensemble des domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Planification, coordination et organisation de réunions • Préparation de documents contractuels et budgétaires à soumettre à l'Unité des services d'approvisionnement et de passation des marchés <p>Le soumissionnaire doit fournir jusqu'à quatre (4) résumés de projet écrits.</p>	<p>20 points</p> <p>Jusqu'à 5 points par projet conformément aux échelles ci-dessous.</p> <p>5 points : plus de 12 mois d'expérience confirmée</p> <p>4 points : entre 10 et 12 mois d'expérience confirmée</p> <p>3 points : entre 7 et 9 mois d'expérience confirmée</p> <p>2 points : entre 4 et 6 mois d'expérience confirmée</p> <p>0 point : 3 mois ou moins d'expérience</p>		
R2	<p>Le soumissionnaire devrait démontrer que le coordonnateur de projet, niveau III, proposé a effectué les tâches de coordination de projet relativement à la liste de l'énoncé des travaux à l'annexe A pour le coordonnateur de projet, niveau III, dans le secteur de la technologie de la gestion de l'information. Il doit faire état d'au moins quatre (4) des six (6) tâches décrites ci-dessus.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir jusqu'à quatre (4) résumés de projet écrits.</p>	<p>20 points</p> <p>Jusqu'à 5 points par projet conformément aux échelles ci-dessous.</p> <p>5 points : plus de 12 mois d'expérience confirmée</p> <p>4 points : entre 10 et 12 mois d'expérience confirmée</p> <p>3 points : entre 7 et 9 mois d'expérience confirmée</p> <p>2 points : entre 4 et 6 mois d'expérience confirmée</p> <p>0 point : 3 mois ou moins d'expérience</p>		

Points techniques maximum		40		
Note de passage minimale (70 %)		28		
Note technique du soumissionnaire		/40		

3.6 Gestionnaire de projet – Niveau II

Le soumissionnaire / L'entrepreneur doit démontrer que le gestionnaire de projet – Niveau 2 proposé possède l'expérience minimale suivante :

N°	Description du critère technique coté	Nombre de points maximum	Réponse du soumissionnaire	
			Expérience confirmée (renseignements à fournir par le soumissionnaire)	Inscrire le numéro de page du curriculum vitæ
R1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que chaque gestionnaire de projet – Niveau II proposé détient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une certification valide de spécialiste en gestion de projet (PMP) du Project Management Institute (PMI) <p>La copie de la certification doit être fournie avec la soumission. Dans le cas contraire, les points ne seront pas attribués.</p>	20 points		
R2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que chaque gestionnaire de projet – Niveau II proposé a géré des projets liés à la GI-TI touchant au moins quatre des éléments suivants au cours des cent vingt (120) derniers mois :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Portée • Temps • Coût • Qualité • Ressources humaines • Communications • Risque • Approvisionnement <p>Le soumissionnaire doit fournir jusqu'à cinq (5) résumés de projet* écrits. *La durée doit être d'au moins six (6) mois.</p>	<p>25 points</p> <p>Jusqu'à 5 points par projet conformément aux échelles ci-dessous.</p> <p>5 points : plus de 12 mois d'expérience confirmée</p> <p>4 points : entre 10 et 12 mois d'expérience confirmée</p> <p>3 points : entre 7 et 9 mois d'expérience confirmée</p> <p>2 points : entre 4 et 6 mois d'expérience confirmée</p> <p>0 point : 3 mois ou moins d'expérience</p>		
Points techniques maximum		45		
Note de passage minimale (70 %)		31.5		
Note technique du soumissionnaire		/45		

3.7 Gestionnaire de projet – Niveau III

Le soumissionnaire / L'entrepreneur doit démontrer que le gestionnaire de projet – Niveau 3 proposé possède l'expérience minimale suivante :

N°	Description du critère technique coté	Nombre de points maximum	Réponse du soumissionnaire	
			Expérience confirmée (renseignements à fournir par le soumissionnaire)	Inscrire le numéro de page du curriculum vitæ
R1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que chaque gestionnaire de projet – Niveau III proposé est diplômé d'un établissement d'enseignement postsecondaire canadien reconnu* ou qu'il détient une certification valide de spécialiste en gestion de projet (PMP) du Project Management Institute (PMI)</p> <p>*Les titres de compétences étrangers doivent être vérifiés par un organisme d'évaluation des titres de compétences officiels, un établissement d'enseignement ou un organisme de réglementation canadien.</p> <p>La copie de la certification doit être fournie avec la soumission. Dans le cas contraire, les points ne seront pas attribués.</p>	20 points		
R2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que chaque gestionnaire de projet – Niveau III proposé a géré des projets liés à la GI-TI touchant au moins sept des éléments suivants au cours des cent vingt (120) derniers mois :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Portée • Temps • Coût • Qualité • Ressources humaines • Communications • Risque • Approvisionnement <p>Le soumissionnaire doit fournir jusqu'à cinq (5) résumés de projet* écrits.</p>	<p>25 points</p> <p>Jusqu'à 5 points par projet conformément aux échelles ci-dessous.</p> <p>5 points : plus de 12 mois d'expérience confirmée</p> <p>4 points : entre 10 et 12 mois d'expérience confirmée</p> <p>3 points : entre 7 et 9 mois d'expérience confirmée</p> <p>2 points : entre 4 et 6 mois d'expérience</p>		

	*La durée doit être d'au moins six (6) mois.	confirmée 0 point : 3 mois ou moins d'expérience		
R3	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que chaque gestionnaire de projet – niveau III proposé a acquis au cours des cent-vingt (120) derniers mois l'expérience de l'animation de réunions au niveau de la haute direction, ce qui comprend l'établissement de rapports financiers et de rapports sur l'état d'avancement de projets, la gestion du risque et l'élaboration de présentations en vue d'obtenir des approbations de clients.</p> <p>Le soumissionnaire doit présenter jusqu'à cinq (5) projets écrits*.</p> <p>*Chaque projet doit être d'une durée d'au moins six (6) mois.</p>	<p>25 points</p> <p>Jusqu'à 5 points par projet conformément aux échelles ci-dessous.</p> <p>5 points : plus de 12 mois d'expérience confirmée</p> <p>4 points : entre 10 et 12 mois d'expérience confirmée</p> <p>3 points : entre 7 et 9 mois d'expérience confirmée</p> <p>2 points : entre 4 et 6 mois d'expérience confirmée</p> <p>0 point : 3 mois ou moins d'expérience</p>		
	Points techniques maximum	70		
	Note de passage minimale (70 %)	49		
	Note technique du soumissionnaire	170		

4.0 Critères d'évaluation à cote numérique

N°	Description du critère technique coté	Nombre de points maximum	Réponse du soumissionnaire	
			Expérience confirmée (renseignements à fournir par le soumissionnaire)	Inscrire le numéro de page du curriculum vitæ
R1	<p>Le client était une entité gouvernementale provinciale ou fédérale.</p> <p>Période d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> si les clients étaient/sont un ministère ou un organisme fédéral ou provincial en vertu des annexes I, I.1 et II de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> (L.R.C. 1985, ch. F-11), attribuer 15 points par projet; ou s'il s'agit d'une société d'État en vertu de l'annexe III de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> (L.R.C. 1985, ch. F-11), attribuer 7 points par projet. 	30 points		
Points techniques maximum		30		
Note de passage minimale (70 %)		21		
Note technique du soumissionnaire		/30		

total général = 445 points

Note de passage minimale (70%) = 311.5 points